

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire du 6 février 2007

L'an deux mil sept

Le 6 février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 16 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 29 janvier 2007

Présents : Mesdames PROT, DE BELLEFOND, PORNET, DUBUC, Messieurs DOUADY, BLANCHET A, DUBOIS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, VILLAIN, BOSCARINO, GAYE, MOULIN, CHARTIER, POTIER, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, LE SAUX, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames LEDOUX, NONNET, RICHARD et LEBLANC Messieurs BLANCHET M., FLEURY, LOUPIAS, DAUBORD, NICAUD, MASSON, COULON, PROUTEAU, LALANGE S, DEFFONTAINES,

Assistaient également : Madame MAROTTE, Messieurs BOURBONNAIS et FOUCRET, membres suppléants.

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2007

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Aussi, Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau pour l'année 2007. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2007.

2. Projet de réhabilitation de deux logements 8/10/12 rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de la commune de MEZIERES EN BRENNE concernant la réhabilitation de deux logements situés 8/10 / 12 rue du bout du monde MEZIERES EN BRENNE. Suite aux réflexions du Bureau en date du 19 janvier 2007, il propose de lancer la consultation pour désigner l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte de mettre à l'étude la réhabilitation des logements situés 8/10 /12 rue du Bout du monde à MEZIERES EN BRENNE, et décide de lancer la consultation sous forme d'une procédure adaptée pour charger un architecte de la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3. Projet de réhabilitation des logements de la Cure à STE GEMME

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de la commune de STE GEMME concernant la réhabilitation des deux logements de la Cure à STE GEMME. Suite aux réflexions du Bureau en date du 19 janvier 2007, il propose de lancer la consultation pour désigner l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de mettre à l'étude la réhabilitation des deux logements de la Cure à STE GEMME, et décide de lancer la consultation sous forme d'une procédure adaptée pour charger un architecte de la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

4. Réhabilitation de 2 logements à l'Ecole d'OBTERRE: réalisation d'un prêt PALULOS

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 03/05-2004, relative à l'approbation du projet et du plan de financement pour la réhabilitation des deux logements de l'école d'OBTERRE.

Il propose de réaliser un emprunt, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions suivantes :

Montant :	40 950 €
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,55 %
Echéances :	Trimestrielles
Durée du préfinancement :	3 mois
Durée de la période d'amortissement :	80 trimestres
Taux annuel de progressivité :	0 %
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité :	en fonction de la variation du Livret A

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou en fonction du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des dépôts et des Consignations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président de la Commission « Finances » et décide de réaliser un prêt PALULOS aux conditions proposées ci-dessus.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les demandes de réalisation de fonds. Les fonds seront inscrits en recettes au compte 1641 de la section d'investissement du budget Logements 2007.

5. Construction d'une structure Multiaccueil à PAULNAY : Acquisition de terrains

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'une structure multi-accueil. Il rappelle la proposition de la commune de PAULNAY pour l'installation de cette structure et présente la proposition de vente du Conseil Municipal de PAULNAY, de trois parcelles cadastrées section AB N°s 70,71 et 72 pour un montant total de 1 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'acquérir les parcelles cadastrées Commune de PAULNAY section AB n°70, n°71 et n°72 pour un montant de UN euro. Les frais de publicité foncière seront à la charge de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette acquisition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal 2007.

6. Construction d'une structure Multiaccueil à PAULNAY : Consultation pour SPS et contrôle technique

Monsieur le Président rappelle que pour le projet de construction d'une structure multi-accueil l'architecte Bruno ROBINNE a été chargé de la consultation des entreprises. En parallèle, il est également nécessaire de nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire décide de lancer la consultation pour désigner un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Monsieur le Président est chargé de lancer la procédure légale de consultation sous forme d'une procédure adaptée et de signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

7. ATESAT

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le dossier « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT). Il présente la convention de base pour un montant de 3 166,91 € TTC et précise que la Communauté de Communes peut souscrire aux missions complémentaires suivantes :

- N°1 - Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière pour un montant de 158,35 € TTC,
- N°2 - Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie pour un montant de 158,35 € TTC,
- N°3 - Gestion du tableau de classement de voirie communautaire pour un montant de 158,35 € TTC,
- N°4 - Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année pour un montant de 1 108,42 € TTC,

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire, accepte la convention de base pour un montant de **3 166,91 € TTC** ainsi que les missions complémentaires N°2 pour un montant de **158,35 € TTC** et N°4 pour un montant de **1 108,42 € TTC**. Monsieur le Président est autorisé à signer cette convention pour une durée d'un an. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2007.

8. Commission départementale de la nature, des paysages et des sites : désignation d'un représentant des EPCI

Monsieur le Président donne lecture au Conseil du courrier de la Préfecture concernant la modification des commissions administratives et de leur composition. Désormais la commission départementale de la nature, des paysages et des sites regroupe plusieurs commissions départementales et comprend parmi les élus deux conseillers généraux, deux maires et éventuellement deux représentants d'EPCI. Aussi, dans la mesure où Monsieur CAMUS était déjà membre titulaire de ladite commission, la secrétaire générale de la Préfecture propose que son mandat soit renouvelé. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Jean-Louis CAMUS pour représenter les EPCI en qualité de titulaire au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

9. Réhabilitation du logement 9 place de l'Eglise à STE GEMME : Avenant pour prolongation de délai

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le marché pour la réhabilitation du logement situé 9 place de l'Eglise à STE GEMME. Il précise qu'il est nécessaire de prolonger le délai pour l'ensemble des lots, et de porter ainsi la fin du chantier au 15 mars 2007. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire accepte la prolongation du délai contractuel pour l'ensemble des lots, portant ainsi la fin du chantier au 15 mars 2007. Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10. Aménagement du Parking de MARTIZAY : Avenant pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le devis concernant des travaux complémentaires dans le cadre du marché pour l'aménagement d'un parking à MARTIZAY. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le devis pour travaux supplémentaires suivant :

Lot unique – VRD et plantations – Entreprise BESLANDES :

Pose de lampadaires

+ 1 796 € HT

Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Principal » 2007.

11. Aménagement de la zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY : Consultation pour SPS et contrôle technique

Monsieur le Président rappelle que pour l'aménagement de la Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY, le Cabinet LELONG a été chargé de la consultation des entreprises. En parallèle, il est également nécessaire de nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de lancer la consultation pour désigner un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Monsieur le Président est chargé de lancer la procédure légale de consultation sous forme d'une procédure adaptée et de signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Publié le 6 février 2007

Le Président,

Jean Louis CAMUS